

S'LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SEJOUR VACANCES
DESTINE AUX JEUNES SAILLYSIENS AGES ENTRE 12 ET 17 ANS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant que le séjour de vacances à Blieux, prévu du 10 juillet au 18 juillet 2026 inclus, permettra aux jeunes de prendre des initiatives et de se révéler au sein du groupe.

Vu les propositions tarifaires présentée par Haute Provence Outdoor - HPO ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec Haute Provence Outdoor - HPO (04120 Castellane) un devis se présentant comme suit :

- Montant de l'activité : 1 020.00 euros TTC

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 février 2026

DEC2026_024

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS